REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

Présidence de la République

Commission Nationale Anti-Corruption
(CONAC)

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

Presidency of the Republic

National Anti-Corruption Commission
(NACC)

Tél.: 237 22 20 37 32/ 658 26 26 82/ 651 64 91 94
Fax: 237 22 20 37 30
B.P: 33 200 Yaoundé

URL : http : // www.conac.cm
Mailto: info@conac.cm

PROPOS LIMINAIRE DU PRESIDENT DE LA CONAC A L'OCCASION DU POINT DE PRESSE SUR LES NOUVEAUX OUTILS DE COMMUNICATION DE L'INSTITUTION

YAOUNDE LE 24 AVRIL 2018

Monsieur le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Télécommunications,

Monsieur le Directeur Général de MTN Cameroun,

Monsieur le Directeur Général de ORANGE Cameroun,

Monsieur le Directeur Général de VIETTEL,

Mesdames et Messieurs les journalistes,

Permettez-nous tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue ici au siège de la Commission National Anti-Corruption. Nous vous remercions aussi sincèrement d'avoir répondu à notre invitation à cet important point de presse.

Comme vous le savez tous, notre pays est résolument engagé dans la lutte contre la corruption qui lui a fait tant de mal. La finalité de cette lutte est de garantir à tout camerounais et toute camerounaise ce qui lui est dû, assurer la viabilité des projets de l'Etat, entre autres.

Ce combat qui doit être permanent nous incombe tous et toutes. Soulignons que l'une des meilleures stratégies de ce combat est la prévention. Cette prévention passe par l'éducation à l'intégrité des citoyens, la mise à leur disposition d'une bonne information, car les mauvaises pratiques prospèrent parfois à cause de la méconnaissance des règles normatives par la plupart des acteurs.

Dans le combat contre la corruption, nous devons donner à chaque citoyen et citoyenne la possibilité de dénoncer systématiquement tout acte de corruption, au lieu de le subir en silence ou en observateur passif. Sachons que l'accès facile des citoyens aux organismes de lutte contre ce fléau, pour dénoncer librement tous les actes y relatifs,

est une recommandation forte des Nations Unies à travers la convention contre la corruption du 31 octobre 2003.

Chers (es) journalistes, hommes et femmes, grands missionnaires de la communication nationale ou internationale,

Soulignons que cette année 2018, déclarée année de lutte contre la corruption par l'Union africaine, s'adosse aussi sur la volonté politique avérée du Président de la République qui dit que la lutte contre la corruption va se poursuivre en s'intensifiant. A cet effet, la Commission Nationale Anti-Corruption a eu le privilège de se doter de deux nouveaux outils qui vont efficacement contribuer à la lutte contre cette gangrène sociale dans notre pays.

Il s'agit notamment:

D'un numéro d'utilité publique accessible gratuitement à tous les appels venant des opérateurs de téléphonie dont les réseaux couvrent le territoire national. Ce numéro est le **1517**. Le dispositif y afférent comprend deux postes de réception pour d'éventuels appels simultanés. A cet effet, les horaires de travail de certains services de la CONAC connaitront des réaménagements subséquents, pour s'étendre au-delà des 8 heures du travail administratif.

C'est ici le lieu pour nous de réitérer une de fois de plus nos remerciements à l'endroit du Directeur Général de l'Agence de Régulation des Télécommunications qui a œuvré avec diligence à la mise en place dudit numéro.

Nous remercions également le Directeur Général de CAMTEL, le Directeur Général de MTN Cameroon, le Directeur Général de ORANGE Cameroun et le Directeur Général de VIETTEL Cameroun pour l'acte citoyen que leurs

entreprises respectives viennent de poser, en assurant gratuitement l'interconnexion des appels à destination du **1517**.

Nous tenons aussi à remercier et féliciter la presse pour son engagement à dénoncer la corruption sous toutes ses formes, contribuant ainsi au développement de notre pays. Vous vous en doutez certainement que les enquêtes et articles de presse, exploités dans le cadre notre revue de la presse quotidienne, sont à la base de beaucoup d'investigations de la CONAC.

Mesdames et Messieurs,

Chers (es) journalistes,

L'autre outil, et pas le moindre, est le site Internet de la CONAC en cours de relookage. Celui-ci sera plus dynamique, interactif et attrayant.

Au cours de ce mois, nous avons aussi commencé la production des microprogrammes intitulés « ESPACE CONAC ALERTE », diffusés sur la CRTV grâce aux espaces offerts par Monsieur le Directeur Général de cet Office que nous remercions sincèrement et profondément. Ces programmes visent à informer la population des dangers de la corruption et la sensibiliser sur les conséquences sociojuridiques ainsi que les moyens d'éviter ce fléau.

Les outils de communication dont nous parlons sont d'un apport déterminant dans le combat que la Commission mène au quotidien.

Avec le numéro vert, par exemple, tout camerounais et toute camerounaise peut dénoncer les actes de corruption dont il ou elle est victime ou témoin sans dépenser le

moindre sou pour des crédits de téléphone et sans fournir d'efforts en cherchant dans son répertoire téléphonique le numéro à appeler. Celui-ci étant court donc facile à retenir. **1517.**

Ces outils viennent s'ajouter au dispositif déjà en place, qui comprend, sans être exhaustif :

Le magazine radio « ESPACE CONAC », diffusé tous les samedis sur les ondes du Poste national de la CRTV ;

Le Magazine télé « ESPACE CONAC », diffusé sur la CRTV et Canal 2 ;

La *CONAC Newsletter*, réalisée mensuellement et distribuée sur l'ensemble du territoire national ;

L'organisation des caravanes sectorielles pour toucher les camerounais de l'arrière-pays.

Mesdames et Messieurs,

Chers (es) journalistes,

Suite à l'engagement ferme du Président de la République Son Excellence Monsieur Paul BIYA de lutter sans relâche contre la corruption, engagement renouvelé lors du Conseil des Ministres tenu le 15 mars 2018, nous donnons aujourd'hui aux citoyens camerounais, ultimes bénéficiaires des retombées de cette lutte, une arme d'autodéfense.

De même le site Internet par son interactivité offrira en plus la possibilité de dénonciation. Mais surtout contribuera à l'information des journalistes que vous êtes et à travers vous tous les camerounais et toutes les camerounaises sur les actions que mène la CONAC et la mobilisation qu'elle

attend d'eux et d'elles pour bouter ce mal hors du Cameroun.

Cela est possible, si par ces actions de sensibilisation, nous parvenions à atteindre une masse critique d'acteurs positifs prêts à dire **NON à la corruption**.

Nous devons tout de même avoir à l'esprit que la dénonciation calomnieuse est un délit. Au-delà de ce que le faux témoignage est une infraction de corruption, les citoyens et citoyennes doivent se garder de distraire les personnes commises à la tâche pour leur bien, par des appels fantaisistes, au nom de la gratuité du numéro. Il sera profitable pour nous tous d'appeler utile.

En appelant pour s'amuser, ils utilisent mal les ressources humaines à leur service et par conséquent plombent l'efficacité attendue. Si chacun ou chacune de nous prend la pleine mesure de cette nouvelle impulsion, la peur changera fatalement de camp. Elle sera du côté des corrupteurs et corrompus. C'est est le moment où vous et nous peuple camerounais, devons ensemble dénoncer les « tigres » et les « mouches » qui entretiennent la corruption dans nos milieux.

Mesdames et Messieurs,

Chers (es) journalistes,

Voilà ce dont nous avons voulu vous faire part ce jour pour la bonne information de nos compatriotes.

Votre téléphone est désormais une arme pour lutter contre la corruption.

Appelez la ligne verte de la CONAC pour dénoncer tout acte de corruption.

Composez le quinze dix-sept.

Vos appels sont gratuits.

Nous vous remercions!